

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 mai 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 70 de l'ordre du jour
Promotion et protection des droits de l'homme

**Lettre datée du 28 mai 2020, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir un document non officiel sur la grâce accordée par décret présidentiel à des citoyens ouzbeks (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 70 de l'ordre du jour.

Le Représentant permanent
(signé) Bakhtiyor **Ibragimov**



Annexe à la lettre datée du 28 mai 2020 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Note relative à la grâce accordée par décret du Président de la République d'Ouzbékistan à un groupe de condamnés sincèrement repentis et résolu à s'amender

À l'approche de la célébration de l'Eïd al-Fitr, manifestation éclatante des nobles qualités du peuple ouzbek que sont la bonté, la munificence, l'humanisme et la miséricorde, le Président de la République d'Ouzbékistan, Shavkat Mirziyoyev, a signé un décret accordant la grâce à un groupe de condamnés sincèrement repentis et résolu à s'amender.

Parmi les personnes graciées, 16 ont bénéficié d'une suppression de peine principale, 101 d'une suppression de peine en libération conditionnelle et 24 d'une commutation de peine. En outre, 117 personnes ont bénéficié d'une réduction de leur peine privative de liberté.

Au nombre des graciés figurent sept hommes de plus de 60 ans, une femme, sept ressortissants étrangers et 164 personnes ayant participé aux activités d'organisations interdites.

Aux fins de l'application du décret, les ministères et organismes compétents ont reçu pour instruction de remettre les personnes graciées à leur famille et à leurs proches, d'accompagner leur réinsertion sociale et de les aider à trouver un emploi utile, à adopter un mode de vie sain et à s'intégrer honorablement dans la société.
